

Formulaire de demande

Programme d'accès à la propriété de la Ville de Waterville pour les constructions neuves

Préambule :

Dans un souci de stimuler la construction résidentielle sur son territoire et de favoriser l'arrivée de nouveaux résidents, la Ville de Waterville met en place un programme d'accès à la propriété.

Conditions de bases :

- Acheter ou construire une résidence neuve (être le premier propriétaire occupant).
- Être résident permanent de la nouvelle résidence.
- Ne pas être un promoteur ou un constructeur immobilier (sauf dans le cas d'un 3 logements et plus).
- Faire une demande complète en bonne et due forme sur les formulaires disponibles à la Ville.

Les maisons de chambres sont exclues de ce programme.

Durée de l'entente :

Le programme d'accès à la propriété entre en vigueur suite à une résolution du conseil municipal et se renouvellera automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année à moins d'une résolution contraire du conseil municipal. Pour la première année d'application, ce programme sera rétroactif au 1^{er} janvier de l'année 2014. La date de demande du permis de construction de la propriété sera la base de référence pour la rétroactivité au 1^{er} janvier 2014.

L'année de référence pour l'aide financière est l'année de prise de possession (date d'habitation) de la maison.

Identification des propriétaires :

Prénom et nom : _____

Prénom et nom : _____

Adresse de la propriété : _____

Waterville, QC J0B 3H0

Téléphone : _____

Type de construction :

Unifamiliale

Bigénérationnelle

Duplex

Condominium de 3 ½

Condominium de 4 ½ et plus

Multi-logements (triplex et plus)

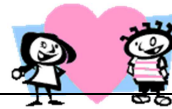
Nombre de logements de 3 ½ : ____

Nombre de logements de 4 ½ et plus : ____

Pièces justificatives :

Une copie de l'acte de vente notarié.

Une copie du permis de construction (sauf pour les condominiums).



Prime pour enfants :

Chaque nouvelle famille résidente de Waterville (famille n'habitant pas sur le territoire de Waterville lors de la construction/achat de la nouvelle propriété) peut recevoir une prime de 250 \$ par enfant de moins de 18 ans.

Pièces justificatives :

certificat de naissance pour chaque enfant de moins de 18 ans
preuve de résidence.

Le montant maximum de l'aide financière est fixé à 1 000 \$ par famille.

Identification des enfants :

1- _____ date de naissance : __/__/__

2- _____ date de naissance : __/__/__

3- _____ date de naissance : __/__/__

4- _____ date de naissance : __/__/__

Signature :

Signé à _____

Date : ____/____/____

